

COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

Sainte-Anastasie, le 26.02.2026

RELEVÉ DES DECISIONS**CONSEIL MUNICIPAL**Mercredi 25 février 2026 à **20h30**

L'an deux mille vingt-six, le 25 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 12 février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD – FABRE – HURLIN – HIBSCHELE – Mes POULLET – BAECKER – MM COULON – AUBIN – NEVEU – Mmes ARNAUD GIBOULET – MENALDO KEBDANI

ABSENTS : Mmes FOURES – SCHMITT – DE CORO – M. BECHARD - - Mme PANAFIEU – MM REBUFFAT - ALTIER

PROCURATIONS : Mme FOURES à Mme HURLIN (à partir du point n° 4)
M. BECHARD à M. AUBIN
Mme SCHMITT à Mme BAECKER
Mme DE CORO à Mme ARNAUD GIBOULET
M. REBUFFAT à Mme MENALDO KEBDANI

Soit 17 votants (à partir du point n° 4)

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Madame ARNAUD GIBOULET a été désignée secrétaire de séance

2. **Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2025**

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre a été adopté à l'unanimité (Madame MENALDO KEBDANI ne prend pas part au vote en raison de son absence à la séance)

3. **Autorisation d'engager une dépense au-delà du seuil de 40 000 € autorisé par le conseil municipal**

Le conseil municipal autorise le maire à lancer une commande de travaux de réfection des chemins pour un montant de 52 613.50 € HT, qui dépasse le seuil de 40 000 € fixé par la délibération de délégations générales votée en septembre 2020.

4. **Subventions aux associations pour l'année 2026**

L'ensemble des subventions proposées par la commission VIE LOCALE ASSOCIATION a été approuvé à l'unanimité. Elles seront versées dès réception des documents demandés aux associations.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

5. **Subvention au CCAS** : la subvention de 8000 € destinée à équilibrer le budget du CCAS est approuvée à l'unanimité.

6. **Compte financier unique (CFU) 2025 /**

Le compte financier unique de l'année 2025, arrêté aux montants suivants :

DF : 1128 625.83 €

RF : 1 628 529.00

DI : 887 090.76

RI : 887 441.06 €

Est approuvé à l'unanimité (hors vote de Monsieur le maire).

7. **Affectation du résultat 2025**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de l'année 2025 comme suit :

Compte 1068 : 216 857.94

Compte 002 : 960 155.00 €

8. **Taux d'imposition 2026**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux des contributions directes ci-dessous :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.1 % (21.45 + 24.65)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50 %.

Taxe d'habitation : 15.25 %

9. **Budget primitif 2026**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif tel qu'arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT : 2 522 446.52 €

INVESTISSEMENT : 2 106 781.31

10. **Tableau des effectifs**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs et la transformation de 2 postes d'ATP 1^{ère} classe en post d'ATP 2^{ème} classe, et la transformation d'un post d'adjoint technique en poste d'ATP 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2026.

11. **Condition de mise à disposition des salles municipales auprès des candidats aux élections municipales**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition des salles aux candidats aux élections municipales selon les mêmes modalités qu'en 2020 à savoir :

Gratuite pour 1 mise à disposition de la grande salle du foyer

Gratuite pour 4 mises à disposition de la salle 1-2 du foyer (ou annexe si foyer occupé)

12. **Questions diverses**

A l'issue de l'ordre du jour, le maire a remercié l'ensemble des élus présents pour leur travail tout au long du mandat, ainsi que le personnel municipal sans qui toute réalisation serait impossible.



Le Maire,
Gilles TIXADOR